

Appel à projets « Aménagement durable des bourgs ruraux »



DÉMARCHES PARTICIPATIVES POUR L'AMÉNAGEMENT DE BOURGS RURAUX

RETOUR D'EXPÉRIENCES EN ARDÈCHE VERTE



ÉDITORIAL

Concertation, participation des habitants, derrière ces mots se cachent pour nous, élus locaux, de nouvelles façons de travailler qui permettent de mieux appréhender les usages et besoins des populations de nos communes. C'est une véritable aide à la décision. Mais qu'en est-il dans nos villages qui, face au déclin démographique ou au contraire à la périurbanisation, sont confrontés à des problèmes de dévitalisation des centre-bourgs et de désengagement des habitants ?

Je me réjouis de la diffusion de ce document qui témoigne de l'expérience très positive portée par 3 communes de l'Ardèche verte pour lesquelles les élus ont bien voulu s'engager dans cette aventure : Boulieu-lès-Annonay, Mars et Saint Cyr. Ce travail a nécessité la très forte implication de nombreux élus locaux, partenaires et techniciens de l'Ardèche verte que je remercie vivement. J'espère qu'il permettra la démultiplication de ce type d'initiative sur notre territoire.

Marie-Hélène Reynaud, Présidente du Syndicat mixte Ardèche verte

LE MOT DES ÉLUS DES COMMUNES

« Cette concertation avec la population, a été une grande première appréciée par les habitants de Saint Cyr. Il restera à nous, élus, de respecter leurs idées, de répondre à leurs attentes, tout en restant soucieux des deniers publics. »

Les élus de Saint Cyr

« Je garderai de cette démarche participative une méthode nouvelle pour aborder les projets de la commune. La concertation n'était pas dans mes habitudes, j'ai donc appris à écouter, partager, respecter les idées des habitants de Mars.

Des idées nouvelles, des modifications, des choix différents de nos points de vue parfois arrêtés, une évolution positive sur les futurs travaux : aménagement des locaux intérieurs, disposition des pièces, accès des appartements, sas de la boutique, et, pour les espaces verts, aires de jeux, kiosques, sens interdit, ouverture de la perspective sur le bâtiment mairie, installation de 2 radars pédagogiques pour limiter la vitesse...

C'est une expérience inédite qui nous permet de progresser dans nos réflexions et comprendre que nous n'avons pas la science infuse. »

Henri GUILLOT, Maire de Mars

« Sensible à la qualité environnementale et durable de l'aménagement du centre du village, la municipalité de Boulieu-lès-Annonay a candidaté et a été retenue à l'appel à projets « Aménagement Durable des Bourgs Ruraux », organisé par le Syndicat mixte Ardèche Verte avec l'aide du CAUE 07.

Pour la bonne conduite de ce projet, le conseil municipal s'est engagé à privilégier et promouvoir deux axes fondamentaux : la qualité environnementale de la réhabilitation et la mise en œuvre d'un processus de concertation avec la population bonloculienne. Le projet de réhabilitation du centre bourg pouvant impliquer, notamment, le déménagement de notre mairie actuelle, lieu emblématique de notre patrimoine architectural, la concertation avec la population pour une évolution, une « mutation » des mentalités, nous a immédiatement semblé incontournable.

La visite du site, objet du projet, ainsi que les trois réunions de concertation qui ont suivi, ont connu un succès assez important, regroupant à chaque fois entre 50 et 70 personnes. Ces différents temps de rencontre sous forme de groupes de travail ont pu surprendre mais leur bonne préparation, en amont des réunions, a permis une contribution active de tous les acteurs, tout en favorisant une appropriation du projet par chacun.

Par ailleurs, la démarche de concertation a permis de rendre transparentes les différentes étapes d'élaboration du projet, de connaître et prendre en compte, dans la mesure du possible, les besoins de chaque acteur (riverains, associations, etc.) et d'alimenter la réflexion de nos intervenants professionnels. Toute personne ayant participé à la concertation a certainement aujourd'hui le sentiment d'avoir apporté sa pierre à ce projet d'envergure et saura le démultiplier, le défendre et l'aimer. »

Céline BONNET, Maire de Boulieu lès Annonay

SOMMAIRE

I. LE CONTEXTE	2
1. Quatre communes sélectionnées	2
2. Un accompagnement individuel, avec des temps collectifs	2
II. LA CONCERTATION : QUELQUES REPÈRES	3
1. Pourquoi pas dans ma commune ?	3
2. La concertation est-elle obligatoire ?	4
3. Des principes et une éthique	6
4. Une méthode : le schéma de concertation	7
III. LES PROJETS INITIAUX DES 3 COMMUNES DE L'ARDECHE VERTE	8
1. Mars : un bâtiment mixte accueillant mairie, logements et boutique	8
2. Boulieu-Lès-Annonay : un cœur de village redynamisé et desclavé	9
3. Saint-Cyr : une seconde centralité à conforter avec un espace public et des logements	10
IV. LE RECIT DES DEMARCHES PARTICIPATIVES	11
1. Mars : regard sur l'histoire, espace public fédérateur et acteurs économiques mobilisés	11
2. Boulieu-lès-annonay : découverte en marchant, approche patrimoniale et analyse critique de scénarii	13
3. Saint-Cyr : diagnostic partagé et hiérarchisation des besoins	15
V. LES ENSEIGNEMENTS DE LA DEMARCHE	17
1. Les résultats	17
2. Les publics	17
3. La mobilisation	17
4. Les méthodes, les supports	18
5. La participation des organismes et partenaires locaux	19
6. Le rapport avec les prestataires techniques	20
7. L'animation, l'articulation à la décision, la transparence	20
8. Le partage d'une vision de la concertation au sein du conseil municipal	20

I. LE CONTEXTE

1. QUATRE COMMUNES SELECTIONNÉES

Le Pays Ardèche verte a souhaité soutenir des communes rurales engagées dans une démarche d'aménagement durable de territoire en subventionnant, via le CDDRA, des opérations de revitalisation de cœurs de bourgs.

Sur la base d'un projet associant aménagement d'espaces publics et habitat, des communes de moins de 5 000 habitants ont candidaté et quatre d'entre elles ont été retenues à l'appel à projets « aménagement durable des bourgs ruraux ».

Saint Cyr-les-Annonay, Mars, Boulieu-les-Annonay se sont ainsi engagées à porter un projet exemplaire (développement durable, énergie, logement social, implication des citoyens) et bénéficient, pour ceci, de subventions de la région Rhône-Alpes et d'un accompagnement de l'Ardèche verte et du CAUE 07 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement). La commune de Plats a, quant à elle, dû renoncer à son projet.

2. UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL, AVEC DES TEMPS COLLECTIFS

Afin d'aider les communes à être exemplaires dans leur démarche de concertation, l'Ardèche verte a missionné une expertise extérieure (A. Le Guillou / G. Cayet - Solstice et Agir en Ville) : en juin 2013, deux premières sessions de formation collectives auprès des élus des 4 communes lauréates ont eu lieu.

Un accompagnement individuel auprès de chaque commune a ensuite été mené entre décembre 2013 et décembre 2014 pour faciliter la réflexion des élus sur le dispositif de concertation à mettre en place. Une troisième session de formation collective a été organisée, en juin 2014, pour partager les expériences des communes et réaliser un bilan intermédiaire. Un bilan et des préconisations ont enfin été proposés à chaque commune en début d'année 2015.

Après un éclairage sur l'intérêt et les enjeux de la concertation, ce cahier présente les expériences menées dans ces communes lauréates pour en tirer des enseignements utiles à tous.



II. LA CONCERTATION : QUELQUES REPÈRES

1. POURQUOI PAS DANS MA COMMUNE ?

Pourquoi concerter alors que les élus locaux représentent la population et sont légitimes pour prendre les décisions ?

Dans certains cas, la concertation relève d'une obligation réglementaire, dans le cadre par exemple de la « concertation préalable » (voir page suivante). Cependant, la plupart du temps, dans les communes rurales, la concertation est une démarche volontariste de la municipalité. Effectivement les élus locaux sont légitimes pour prendre les décisions ; néanmoins, ces décisions seront, en général, plus adaptées et mieux acceptées, si elles ont été prises à l'issue d'un échange nourri avec la population.

Pour échanger des opinions, parfois contradictoires



La mairie de Boulieu-lès-Annonay est installée sur l'élévation des anciens remparts du village. Ce bâtiment patrimonial est cependant peu fonctionnel pour le personnel municipal et n'est pas aux normes d'accessibilité pour le public. Faut-il déplacer la mairie de Boulieu dans un autre bâtiment ? Cette question, sensible étant donné l'attachement des habitants au patrimoine, a été portée au débat dès la première réunion de concertation et a ainsi pu être discutée sereinement.

Pour enrichir le projet

Le projet de boutique du terroir et de l'astronomie, imaginé initialement par les élus de Mars, a été approfondi par un petit groupe d'acteurs économiques et d'habitants. Grâce à cette concertation, il est apparu nécessaire pour les habitants que cette boutique soit aussi un lieu de vie et de services à la population.



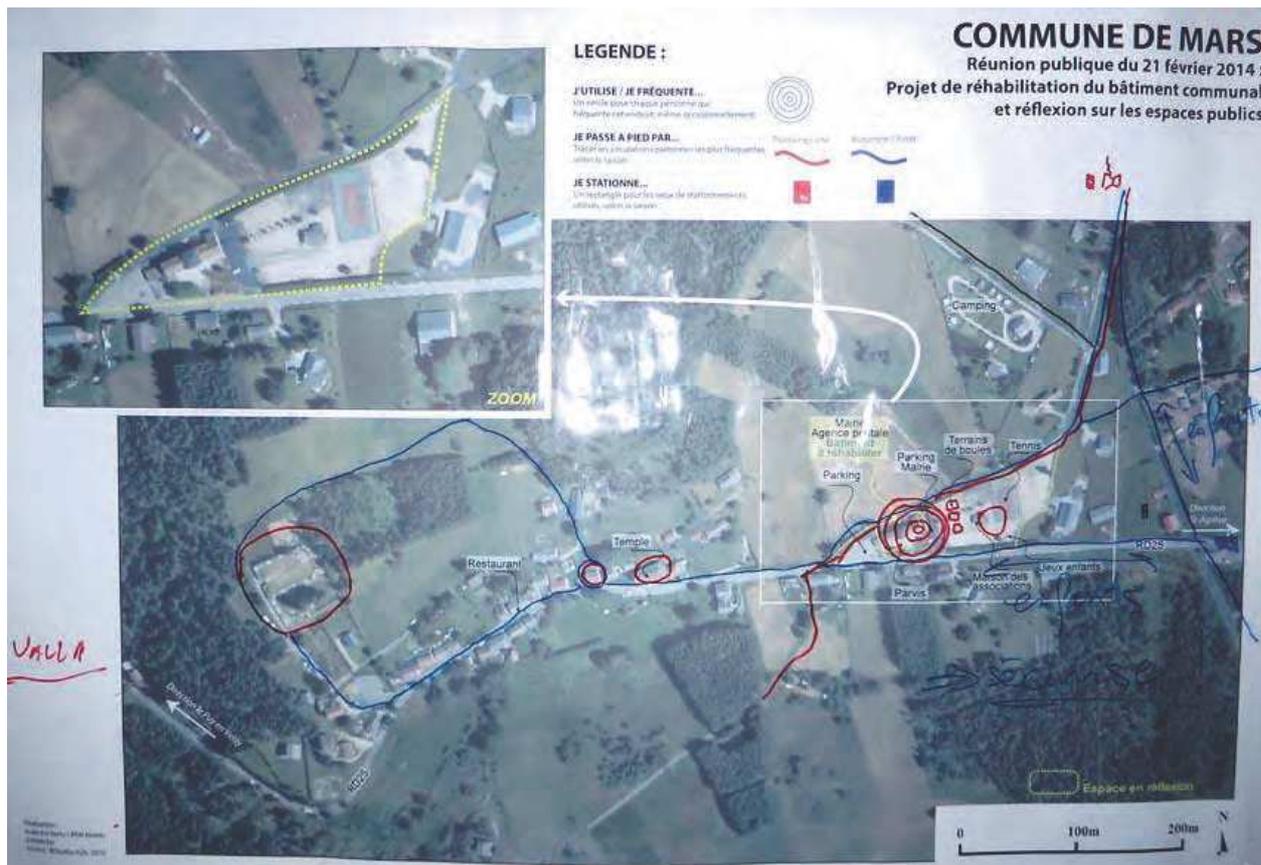
Pour favoriser son appropriation

Grâce à une visite du site organisée par la municipalité, en introduction d'une réunion de concertation, les habitants de Saint-Cyr ont pris conscience de l'intérêt et des enjeux de l'aménagement des espaces autour de la mairie.



Pour prendre en compte l'Expertise d'usage

La première réunion de concertation, organisée par la commune de Mars, pour son projet de requalification du bâtiment de la mairie, visait à recueillir les pratiques des habitants dans les espaces publics attenants. Le recueil de cette expertise d'usage a permis de révéler des enjeux à prendre en compte dans le futur projet : la dangerosité de la traversée du village et le manque de visibilité de l'entrée de bourg.



2. LA CONCERTATION EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

Ce que dit la loi : la « concertation préalable »

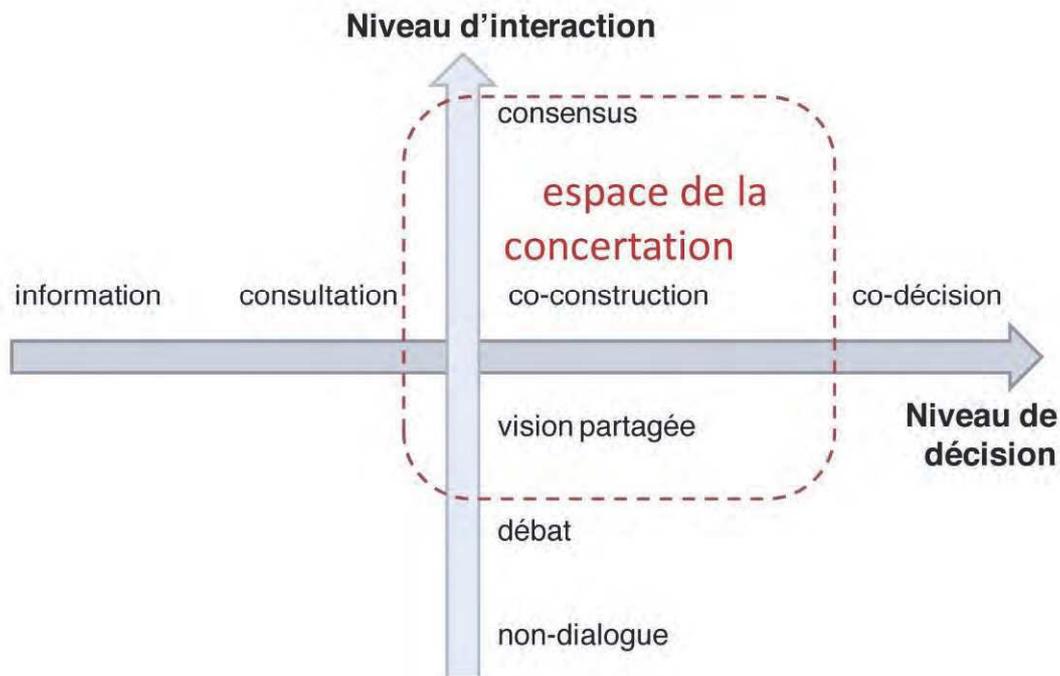
① Art L300-2 du code de l'Urbanisme : **Doivent faire l'objet d'une concertation** associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- l'élaboration ou la révision d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ou d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme),
- la création d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté),
- les projets de renouvellement urbain,
- **les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie.**

② Depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, elle s'applique de plus en plus souvent et incite les communes à approfondir leurs démarches : « *Les modalités de la concertation permettent au public, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente* »

De quoi parle-t-on ?

La concertation regroupe, sous un même mot, des pratiques qui peuvent être très différentes. Le schéma, ci-dessous, illustre bien que la concertation se situe au-delà de l'information (une démarche qui se contenterait d'une réunion publique d'information ne pourrait pas être qualifiée de concertation). La concertation ne va cependant pas jusqu'à la co-décision mais elle a plutôt comme rôle d'éclairer la décision des élus. La concertation s'intègre dans un processus de décision et se situe (le plus) en amont (possible) de cette décision.



Source : *L'échelle de la participation, Arnstein, 1969*

La concertation vise à passer de l'expression des intérêts particuliers à la recherche de l'intérêt général. Cela nécessite de réunir 3 facteurs :

❶ UNE VOLONTÉ POLITIQUE

« En tant que maire et en accord avec le conseil municipal, je souhaite partager notre idée/projet avec la/une population avant de prendre une décision ».

❷ DES PRINCIPES

« Lorsque je propose au public une concertation, je m'engage et j'engage les personnes qui vont participer, à donner de leur temps et à accorder leur confiance ».

❸ UNE MÉTHODE

« Pour mettre en œuvre cette concertation, je ne peux pas improviser, je dois organiser un processus avec des objectifs clairs, des outils, un calendrier précis et une restitution régulière ».

3. DES PRINCIPES ET UNE ÉTHIQUE

Lorsqu'on engage une concertation, on doit gagner la confiance des participants et la conserver. La démarche ne concerne pas que des « amis », elle doit donc être « irréfutable ». Cela nécessite d'adopter des principes et de s'y tenir.

1

Le principe de transparence : Il est important d'annoncer ce qui va être pris en compte dans la décision et comment. Il est nécessaire de préciser, à chaque étape, le périmètre de la concertation : les élus doivent déterminer ce qui est négociable (et peut donc faire l'objet de débats) et ce qui ne l'est pas (le « non-négociable »). A l'issue d'une démarche de concertation, il peut arriver que la décision du conseil municipal diffère des points de vue exprimés par les participants. Dans ce cas, les éléments qui ont conduit à cette décision (contraintes techniques, financières, foncières ...) doivent être expliqués.

2

Le principe de publicité : Communiquer très largement sur les rencontres à venir, c'est se donner les moyens de mobiliser toutes les personnes qui pourraient être intéressées, sans préjuger de ces personnes. Pour autant les canaux de communication ne seront pas identiques pour toucher les habitants, les relais associatifs ou les commerçants par exemple, c'est pourquoi il est souhaitable de multiplier les modes de communication.



Invitation à une réunion sur la commune de Mars



1 avis habitant = 1 avis technique

3

Le principe d'équivalence : Chaque avis compte de la même façon, qu'il provienne d'un habitant, d'un représentant associatif ou d'un technicien. Chacun possède des connaissances et a une expertise à partager. Ainsi, l'expertise technique ne doit pas avoir plus de poids que l'expertise habitante (d'usage).

4

Le principe de mémoire : Chaque échange doit faire l'objet d'un compte-rendu qui sera diffusé, au minimum, aux participants, qui ont pris de leur temps pour cela. Garder une mémoire du processus permet d'éviter d'avoir toujours les mêmes débats et de s'appuyer sur les arguments déjà avancés pour aller plus loin.

4. UNE MÉTHODE : LE SCHÉMA DE CONCERTATION

Avant de se lancer dans des réunions, les élus gagneront à se poser un certain nombre de questions, inspirées de celles proposées ci-dessous. Plus les décideurs seront au clair, avec ce qu'ils attendent de la concertation et quels moyens ils se donnent pour y parvenir, plus la concertation sera constructive et « efficace ». Cette étape de clarification est également nécessaire pour répondre au principe de transparence précédemment cité.

Les questions à se poser avant de s'engager dans la concertation :

1. POURQUOI JE VEUX ASSOCIER LA POPULATION AU PROJET ?
2. QU'EST-CE QUE J'ATTENDS DE LA CONCERTATION ?
3. QU'EST-CE QUE J'AI DÉJÀ DÉCIDÉ, QU'EST CE QUE JE VEUX METTRE EN DÉBAT ?
4. (LE NÉGOCIABLE/NON NÉGOCIABLE) ?
5. EST-CE QUE JE VEUX DISCUTER À TOUTES LES ÉTAPES DU PROJET OU SEULEMENT À TELLE ET TELLE PHASE ?
6. QUEL EST LE PUBLIC CIBLÉ ? COMMENT LE MOBILISER ?

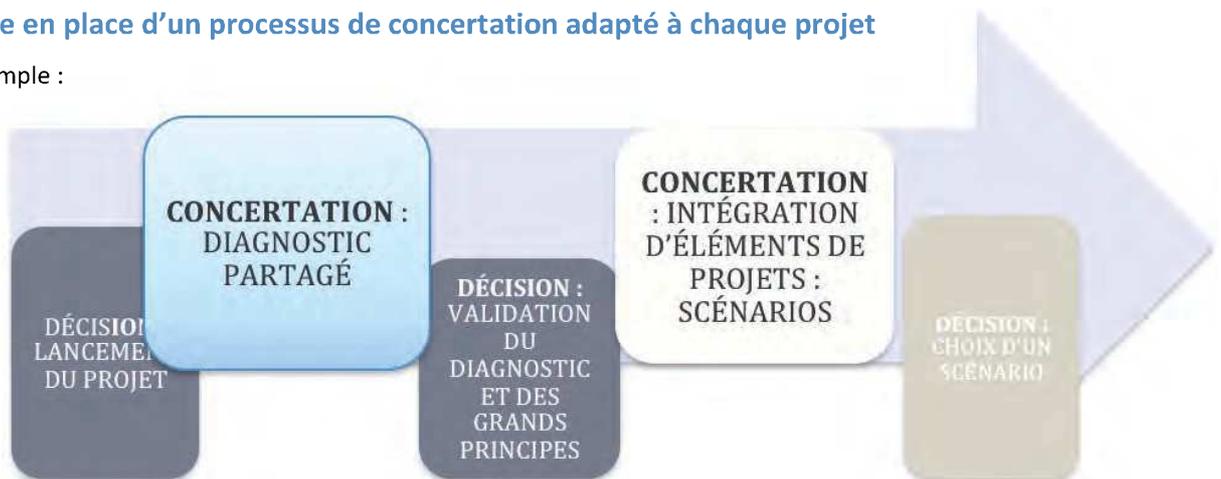
Lorsque ces différentes questions ont trouvé des réponses, il convient de réfléchir à la manière dont cela peut s'articuler au déroulement « classique » du projet et à son calendrier. La concertation ne doit pas ralentir le projet mais, au contraire, l'enrichir. Pour cela, ingénierie de projet et processus de concertation doivent être réfléchis conjointement.

La prise en compte des étapes du projet, de son calendrier



La mise en place d'un processus de concertation adapté à chaque projet

Par exemple :



III. LES PROJETS INITIAUX DES 3 COMMUNES DE L'ARDECHE VERTE

1. MARS: UN BÂTIMENT MIXTE ACCUEILLANT MAIRIE, LOGEMENTS ET BOUTIQUE

La commune a pour projet de réhabiliter le bâtiment de la mairie actuelle (ancienne école) : rénovation de 3 logements communaux, déplacement de la mairie et du relais postal dans le corps central du bâtiment, aménagement du parvis du bâtiment et des stationnements avec une réflexion plus large sur l'ensemble des espaces publics environnants.

Le projet, que portent les élus, comprend également un espace boutique qui pourrait être dédié à des productions locales agricoles ou d'artisanat d'art, mais aussi être lié aux animations autour de l'astronomie. Un local de 53 m2 pourrait y être consacré.

Le projet questionne donc l'organisation et la vie du village de Mars, les élus ont donc souhaité partager ces questionnements avec la population.



2. BOULIEU-LÈS-ANNONAY : UN CŒUR DE VILLAGE REDYNAMISÉ ET DESENCLAVÉ

Ce village médiéval (bourg fortifié du Moyen âge) de 2100 habitants, en première couronne d'Annonay, revêt un fort potentiel de développement et dispose d'un bon tissu commercial. Le projet d'aménagement consiste à désenclaver un îlot bâti par le percement d'un cheminement doux et la construction/réhabilitation d'une vingtaine de logements à vocation locative intergénérationnelle.

Le site a été identifié comme stratégique pour le devenir de la commune et du centre bourg, en particulier en termes de déplacements et de liens. En effet, la traversée viaire et piétonne à créer permettrait de désenclaver le centre en reliant la mairie à la place du marché pour avoir « un rectangle équilibré ». La greffe devra s'intégrer comme projet contemporain dans un bourg à forte valeur patrimoniale. Le devenir du bâtiment de la mairie (réhabilitation, mise en accessibilité, éventualité d'un déplacement, ...) est également un enjeu majeur sachant que les habitants y sont très attachés.



La caserne des pompiers située sur le site et qui sera inoccupée à moyen terme, malgré une valeur patrimoniale moindre, est également chargée d'une mémoire collective. On peut penser qu'une partie des habitants, en particulier les natifs de Boulieu, pourrait ainsi être opposée à des transformations sur ces éléments bâtis. C'est dans ce contexte qu'une large concertation est envisagée.



3. SAINT-CYR : UNE SECONDE CENTRALITÉ À CONFORTER AVEC UN ESPACE PUBLIC ET DES LOGEMENTS



Cette commune périurbaine, située dans le bassin de vie d'Annonay, est très bien desservie. Avec 1280 habitants, ce village très attractif enregistre un développement pavillonnaire important en périphérie. Cette évolution a conduit à la création d'une nouvelle centralité, en décalage du centre historique, avec la réalisation d'une première tranche de travaux en 2012 pour construire une nouvelle mairie, une bibliothèque et une cantine scolaire à l'entrée Est du bourg.

Le projet consiste à poursuivre l'aménagement de cette zone par la construction de logements collectifs et l'aménagement d'un jardin public de cœur d'îlot. Une esquisse d'aménagement de l'ensemble de la zone à aménager avait été réalisée. Elle comprend un schéma général de programmation et de composition qui définit et positionne les points forts du projet (mare, aire de jeux d'enfants, maillage viaire piéton et automobile, et positionnement de futures opérations de construction d'habitat). C'est sur la base de ce projet qu'une discussion est alors engagée avec la population.



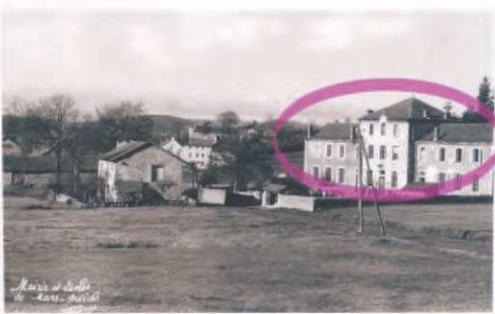
IV. LE RECIT DES DEMARCHES PARTICIPATIVES

1. MARS : REGARD SUR L'HISTOIRE, ESPACE PUBLIC FÉDÉRATEUR ET ACTEURS ÉCONOMIQUES MOBILISÉS

1. Une première rencontre, en février 2014, réunit 45 personnes

RÉHABILITATION DU BÂTIMENT COMMUNAL ET AMÉLIORATION DES ESPACES PUBLICS
Venez partager vos idées ...

- Echanges autour de photos anciennes (16h-17h)
- Atelier-débat sur les espaces publics de Mars (17h-18h30)
- Buffet offert



Vendredi 21 février 2014 à 16h
en Mairie de Mars
Contact : 04 75 30 24 98

Avec la participation du Syndicat Mixte d'Ardèche Verte, du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et du centre socio-culturel du Pays de Saint Agreve

Une exposition de photos anciennes (avec l'appui du centre socioculturel de St Agrève) introduit la rencontre. Ensuite, un atelier de cartographie participative d'état des lieux sur les espaces publics attenants au bâtiment (en partenariat avec le PNR des Monts d'Ardèche) implique directement les participants dans le recueil de leur connaissance. Les échanges se poursuivent autour d'un buffet.

On peut noter une participation active de la population, des aînés en particulier. Les élus ont apprécié le « bouillonnement d'idées » des participants et, par cette réunion, ont perçu une « adhésion de la population au projet ».



2. Un groupe de travail autour de l'espace terroir



En parallèle, il est proposé de réunir l'ensemble des acteurs économiques locaux (privés, publics) qui pourraient participer à la mise en place de l'espace terroir. 17 personnes (3 élus, 9 producteurs ou acteurs économiques de Mars, 5 représentants des collectivités) se réunissent le 20 février 2014.

Le site de proximité des Boutières (lieux ressources pour l'emploi, la formation et la création d'activités en milieu rural) anime cette démarche par une méthodologie participative de projet. Ce « groupe local » se réunit à 5 reprises en 2014. Pour recueillir les attentes et mobiliser la population, un questionnaire aux habitants de Mars est élaboré et proposé lors de la seconde réunion publique puis distribué dans les boîtes aux lettres par les élus.

4. L'évolution du projet

Le projet initial de la mairie, qui était de créer une sorte de vitrine du territoire avec une vente de produits locaux et un lien avec le projet de l'astronomie, a été complété par les attentes des habitants et acteurs locaux : proposer des produits de première nécessité, être un lieu de vie et de convivialité pour les habitants et les associations sur la commune.

La fermeture à la circulation de la voie à l'arrière du bâtiment pour sécuriser l'accès et les abords de l'entrée des logements est également une évolution concrète du projet directement issue de la concertation.

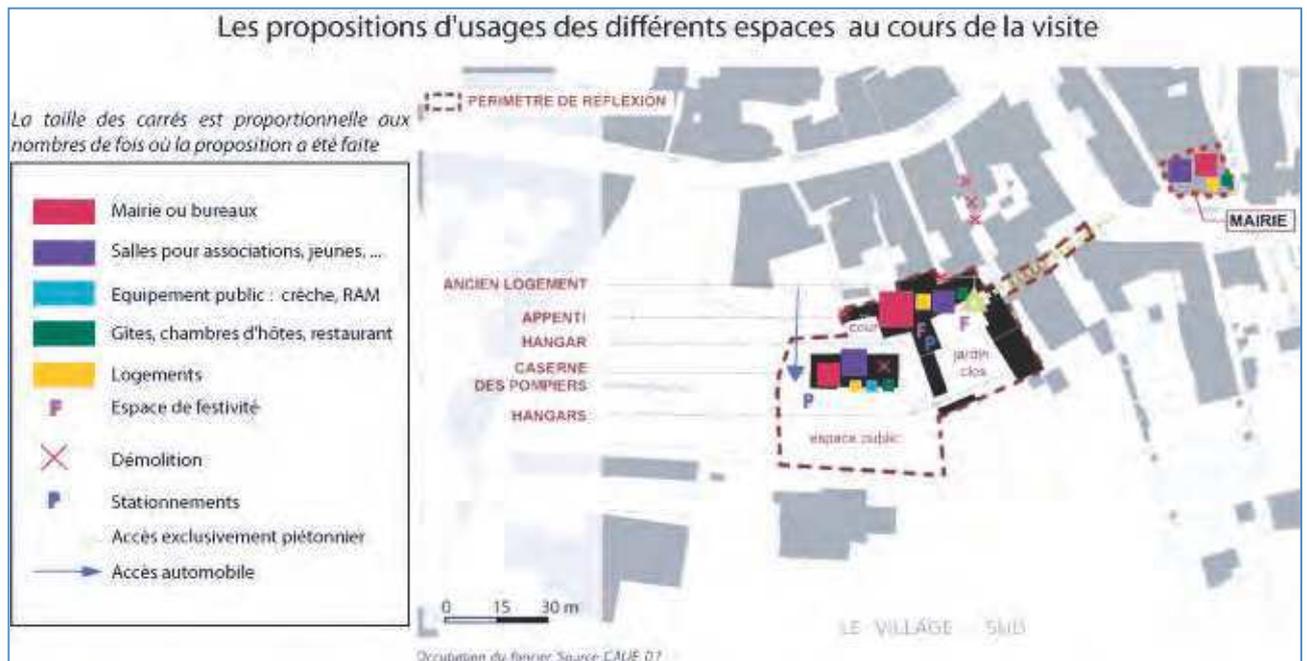
2. BOULIEU-LÈS-ANNONAY : DÉCOUVERTE EN MARCHANT, APPROCHE PATRIMONIALE ET ANALYSE CRITIQUE DE SCÉNARI



A l'occasion de la période de Noël, le site du projet, méconnu de la population, puisque privé jusqu'alors, est ouvert au public. Une animation est mise en place par la municipalité autour de la maison du Père Noël et de ses rennes. À l'automne 2014, un cabinet d'urbanisme, associé à un architecte du patrimoine, est missionné ; celui-ci engage une phase de diagnostic sur le site.

1. Une première phase de concertation publique est organisée : une visite du site puis un atelier public de concertation

La visite permet à 30 personnes de découvrir le site, ses qualités et ses points noirs que chacun note sur une fiche.



La réunion publique organisée le 18 novembre 2014 rassemble 37 personnes.

La rencontre est introduite par la présentation de l'équipe d'urbanistes, du contexte et des enjeux du projet. Un atelier de cartographie est ensuite proposé par petits groupes, autour de 4 thèmes : espaces publics, circulation, mairie, équipements, logements, ...

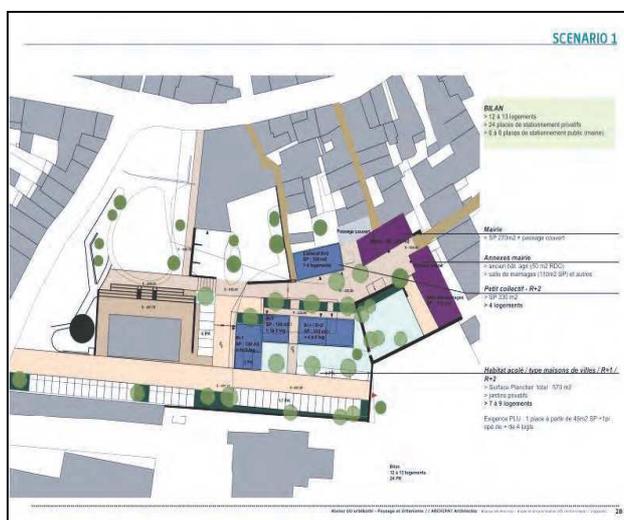
Ces deux moments de consultation et d'échanges avec le public ont fait émerger fortement certains aspects (sans faire consensus cependant), ce qui a amené le conseil municipal à valider plusieurs orientations :



- Le déplacement de la mairie dans le bâtiment à réhabiliter, pour répondre notamment aux contraintes d'accessibilité de la mairie actuelle. Un jardin public sera associé à l'équipement. Une réflexion sera menée en parallèle sur l'avenir du bâtiment de mairie actuel compte-tenu de son fort caractère patrimonial, objet de beaucoup d'attachement de la population,
- La démolition de l'ancienne caserne des pompiers,
- L'ouverture, aux piétons exclusivement, du passage sous le porche et de deux impasses actuelles.

2. Une nouvelle étape de concertation est organisée le 31 mars 2015 pour débattre avec la population des propositions d'aménagement du cabinet d'urbanisme.

66 personnes (dont 50 habitants) participent à cette seconde réunion publique. Dans un premier temps, le diagnostic, ainsi que les propositions d'aménagements sont présentés. Dans un second temps, les participants, répartis en petits groupes, évaluent les 2 scénarii d'aménagement proposés par le Cabinet pour en tirer les avantages et inconvénients visant à aboutir à une proposition d'aménagement acceptable.



Le premier des deux scénarii est globalement plus apprécié par les participants du point de vue de la situation des logements, l'accessibilité, le stationnement, l'intégration au bâti ancien, ... Le cabinet d'architecte-urbaniste prévoit donc de finaliser le plan d'aménagement sur cette base et de le présenter à la population lors d'une réunion de restitution le 9 juin 2015.

3. L'évolution du projet

Ainsi, la concertation a amené la mairie à considérer ce site central, non seulement comme un lieu approprié pour implanter des logements, mais aussi comme la future centralité majeure du centre ancien avec la mairie, un jardin public et des logements, à la fois accessibles et préservés de la circulation automobile.

3. SAINT-CYR : DIAGNOSTIC PARTAGÉ ET HIÉRARCHISATION DES BESOINS

1. Une réunion publique de lancement et de diagnostic du village est organisée le mardi 17 septembre 2013, en présence de 41 personnes.

La rencontre débute par la présentation du contexte et des grandes lignes du projet. Un atelier de cartographie participative permet aux participants, par petits groupes, d'exprimer leur avis sur le fonctionnement du village et leur perception des espaces publics.

Les apports soulignent un enjeu important sur la question des circulations (une fréquentation importante des équipements du village, une relative importance des cheminements piétons le long des rues et à l'intérieur du site pour la liaison entre les commerces et le site). Des premières idées sont évoquées en termes d'ambiance et d'activités/animations du futur espace public.



2. Un atelier de diagnostic/projet du site est ensuite mis en place le samedi 28 septembre 2013 avec, en préalable, une visite du site en préalable avec 28 participants.

L'objectif est d'approfondir les points ressortis de la réunion précédente au regard du projet. Par petits groupes, les participants réfléchissent soit à la question des espaces publics, soit à celle des logements sur la base des propositions de la réunion (précisions quant aux usages, besoins, ambiance, matériaux,) ainsi qu'aux cheminements.



Mairie, Bibliothèque, Cantine et après ?
 Venez réfléchir avec nous à l'aménagement de l'espace situé derrière les nouveaux bâtiments.

MARDI 17 SEPTEMBRE 2013 À 18H30
Les espaces publics à Saint-Cyr, comment je les vis ?
 (Salle sous l'ancienne maine)

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2013 À 10H
Nos idées pour la suite...
 (Rendez-vous sur le parking de l'école publique pour une visite de terrain
 suivie d'une discussion salle des Muriers)

Les priorités qui ressortent en termes d'équipements sont un plateau médical (médecin, infirmières, kiné), des jeux pour les ados (multisports) et des toilettes publiques. L'ambiance souhaitée serait campagnarde, arborée, avec du relief. Une mixité des types de logements serait idéale (avec néanmoins des logements de plain-pied pour des personnes âgées), en R+2 maximum. La

nécessité de profiter de cet aménagement pour créer de nouveaux cheminements piétons est partagée par tous (traversante nord-sud et connexion vers la route de Cizelle). Les avis sont, en revanche, assez partagés sur le stationnement (privatif pour chaque logement, parking mutualisé en bordure de parcelle, ou un mélange des deux).

3. L'évolution du projet : une pause pour prendre du recul

À partir d'avril 2014, la nouvelle municipalité souhaite se réapproprier le projet. En juin 2014, elle participe à la 3^{ème} session de formation sur la concertation et souhaite poursuivre cette démarche. Néanmoins, le nouveau conseil municipal se questionne, d'une part sur le financement du projet et d'autre part sur le lien avec les autres projets de construction de logements (sociaux et privés). Une étude pré-opérationnelle est envisagée pour une réflexion plus globale avec le souci initial du lien avec le centre historique.

IV. LES ENSEIGNEMENTS DE LA DEMARCHE

1. LES RÉSULTATS

Ces trois expériences, en cours, donnent un certain nombre de résultats intéressants et encourageants pour la suite. Tout d'abord, on peut noter l'adhésion quasi-unanime des élus et de la population. Les élus ont surmonté les appréhensions qu'ils pouvaient avoir à l'encontre de la concertation. Les habitants, qui ont participé aux réunions, se sont montrés satisfaits d'avoir été écoutés.



Ensuite, les réunions de concertation ont souvent permis, dans une première phase d'état des lieux/diagnostic, d'identifier ou de confirmer des besoins pressentis sur la commune. Il a été noté la richesse et la diversité des idées émises avec le plus souvent, pour les participants, un réel souci de l'intérêt général, ou tout du moins collectif, dans leurs propositions.

Enfin, compte-tenu de la profusion des idées exprimées, la tenue de deux rencontres successives suivies par un noyau de participants a permis de dépasser ce qui peut parfois ressembler à une « liste de courses ». Les participants ont ainsi pu établir une hiérarchisation et débattre des priorités pour la commune.

2. LES PUBLICS

Malgré la tentation initiale des élus de « segmenter » les publics (les jeunes, les opposants, les natifs de la commune, ...), les rencontres ont finalement été ouvertes à toute la population. Cela a permis de croiser des visions différentes et d'enrichir les échanges.



À Boulieu, par exemple, les visions des commerçants, des riverains, ou des défenseurs du patrimoine ont été exprimées dans un même lieu. Cela a permis à chacun de constater les points de vue des autres, d'appréhender la complexité des projets, et parfois de faire évoluer son opinion.

Il a, par contre, été remarqué, parmi les participants, une surreprésentation des personnes assez âgées, malgré les efforts réalisés pour adapter les horaires des réunions en soirée ou en week-end. Cependant, il a pu être constaté que les plus jeunes se mobilisent plus facilement dans les concertations lorsque cela touche leur activité professionnelle (par exemple, les producteurs de Mars) ou leurs préoccupations (par exemple l'association des jeunes à Saint Cyr)

3. LA MOBILISATION

Ces trois expériences ont confirmé que la mobilisation la plus efficace passe par une diffusion des invitations dans chaque foyer, avec en complément, un affichage et une communication dans la presse.

Les rencontres organisées le samedi matin, surtout lorsqu'il s'agit de balades qui peuvent être suivies en famille, sont généralement appréciées. L'exemple de l'exposition de photos anciennes à Mars montre également qu'il faut susciter l'intérêt.

L'attention portée à la convivialité des rencontres, avec la proposition d'un repas partagé ou d'un apéritif, n'est pas un élément suffisant pour garantir une mobilisation mais elle permet à chacun de passer un bon moment et d'avoir des temps d'échanges informels.



4. LES MÉTHODES, LES SUPPORTS



Les méthodes de concertation et la réalisation de supports de concertation tels que des plans et cartes à annoter, des maquettes, des panneaux illustrés sont des éléments très favorables à la co-construction.

On a pu voir dans les démarches menées dans les 3 communes que les participants se placent très rapidement dans une posture de co-production, et souvent avec plaisir, même s'ils sont venus, au départ, dans une optique d'information (une curiosité par rapport au projet par exemple). Chaque réunion organisée s'est déroulée en général en 2 temps : un temps d'information donné par les élus et/ou les techniciens, puis un temps de production. Suivant l'avancée du projet, la nature des réflexions en cours et des éléments mis au débat, l'objectif de production est différent.

Pour garantir que les participants puissent facilement se prêter au jeu de la « production », quelques conditions simples doivent être remplies :

1

La disposition de la salle : on peut difficilement produire à 50 personnes ; donc, il faut organiser la salle de manière à ce que des petits groupes de travail puissent se mettre en place.

2

Les supports : que ce soit des cartes, des fiches, ou tout autre support, ils doivent être accessibles et du matériel doit être mis à disposition pour que chaque groupe se l'approprie.

3

L'animation : s'il ne peut y avoir un animateur par groupe, l'animateur doit pouvoir exposer les consignes collectivement et s'assurer, ensuite, en tournant dans les groupes, qu'elles sont bien comprises.



De manière générale, chaque rencontre de concertation doit idéalement faire l'objet :

1

D'un « conducteur » : en amont de la rencontre, les élus référents, le(s) animateur(s) et les autres intervenants (partenaires, maître d'œuvre, etc...) se mettent d'accord sur les objectifs de la réunion, et établissent un déroulement précis des différents temps proposés (information, production, etc..), de la répartition de la parole (intervenants, public, ...), de la forme proposée (plénière, petits groupes, ...).

Ce déroulement minuté est une base de travail qui permet à chacun de situer son rôle dans la réunion et qui guide l'animateur dans la conduite de la réunion et le respect des horaires.

2

D'un compte-rendu : il peut être plus ou moins détaillé, chronologique ou avec des regroupements thématiques, reformulé ou avec des paroles des participants retranscrites, ... Pour s'assurer qu'il pourra bien être réalisé, une personne doit prévoir de prendre des notes les plus exhaustives possible.

Pour s'assurer de la fidélité des propos rapportés et éviter des contresens, il devra faire l'objet d'une relecture, par l'animateur par exemple. Il est important que ce compte-rendu soit diffusé au plus grand nombre et adressé de façon particulière aux participants de la réunion.



5. LA PARTICIPATION DES ORGANISMES ET PARTENAIRES LOCAUX



Les communes rurales sont souvent confrontées à la difficulté du manque de moyens financiers, de temps et de compétence dans l'animation de réunions, la communication, etc ...

Pour y remédier, les municipalités peuvent parfois recevoir un appui technique de la part de certains organismes techniques du territoire. De la même manière, les communes ont souvent intérêt à prendre appui sur des événements existants afin de profiter des dynamiques et de la mobilisation.

Dans les démarches menées, deux types d'acteurs ont été identifiés comme des ressources pour les dispositifs de concertation :

- Les techniciens (Syndicat mixte Ardèche verte, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, Communautés de Communes, CAUE, site de proximité, ...)
- Les acteurs locaux dans les domaines socio-culturels par exemple (centre socio-culturel de St-Agrève, association culturelle...). D'autres acteurs pourraient bien-sûr être identifiés sur d'autres territoires.

Il est nécessaire que les élus ne se reposent pas entièrement sur les techniciens au risque de perdre la maîtrise du projet et de ses objectifs.

6. LE RAPPORT AVEC LES PRESTATAIRES TECHNIQUES (ARCHITECTES, URBANISTES, PAYSAGISTES, ENTREPRISES, ...)

L'arrivée d'un prestataire technique (urbanisme, architecte) en assistance à la commune peut faciliter l'entrée en concertation. En effet, l'étude, avec son calendrier et ses rendus, apporte des éléments à présenter à la population et du répondant technique dans les réunions...



La contrepartie négative est que cette prestation nécessite un pilotage et cela n'est pas toujours facile, notamment pour les petites communes qui ne disposent pas de services techniques : les élus doivent bien cerner leurs objectifs pour bien encadrer le bureau d'études (délais, rendus, participation aux réunions), faire comprendre/accepter au prestataire la volonté de faire une véritable concertation.

Tout ceci doit être déterminé et formalisé, dès la rédaction du cahier des charges de consultation, en précisant ce qui est attendu du prestataire : élaboration de supports pédagogiques, présence à des réunions, intégration des éléments entendus en concertation dans les rendus.... Une audition des candidats peut permettre à la commune de préciser ses attentes et d'appréhender la sensibilité du candidat aux questions de concertation. Ensuite, dans la conduite de l'étude, les élus doivent expliquer précisément leurs attentes.

7. L'ANIMATION, L'ARTICULATION À LA DÉCISION, LA TRANSPARENCE

Le rôle d'un tiers extérieur pour le conseil, l'animation et la mise en place d'outils adaptés est important pour aider les élus.

Il est différent du rôle d'expertise technique sur le projet mais néanmoins nécessaire à certaines étapes. Il permet notamment aux élus de formuler là où ils en sont de leur projet, ce qui est déjà décidé et qui ne peut donc pas être mis en débat, et à l'inverse, ce qui n'est pas encore décidé et qui peut être porté à la réflexion des habitants : le négociable/non-négociable.



8. LE PARTAGE D'UNE VISION DE LA CONCERTATION AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

On constate un risque de décalage entre les élus pilotes du projet et les autres élus du conseil municipal. Ce risque peut être évité grâce au dialogue pour permettre la bonne compréhension des objectifs communs.

Lorsqu'un projet est mené en concertation, il peut être imaginé qu'à chaque conseil municipal, un point d'étape soit proposé afin de maintenir un niveau d'information suffisant pour tous les élus. À noter que les élus trouveront souvent, dans les réunions de concertation, un moment d'échange intéressant sur le fond des dossiers.

Document rédigé par :

Anne Le Guillou, SCOP SOLSTICE : anne.leguillou@yahoo.fr
En collaboration avec Christine Dugontier, Agir en Ville : c.dugontier@agirenvillem.com

Pour le Syndicat Mixte d'Ardèche Verte

Guillaume Bacciotti et Anne Micoud
Pays Ardèche verte - Tél : 04 75 34 75 59 - www.pays-ardeche-verte.fr – territoiredurable@pays-ardeche-verte.fr

Élus en charge des projets dans les communes

Boulieu-lès-Annonay : Céline Bonnet, Pierre-Yves Gay, Geneviève Faverjon, Aurélie Bonnet, Jérôme Vincent, Jean-Yves Monnet.

Mars : Henri Guillot, Mireille Chareryron, Arlette Varignier

Saint-Cyr : /depuis 2014 : Martine Ollivier, Cécile Celette, Jean-Philippe Metz / Jusqu'en 2014 : Robert Bossy, Jean-Claude Oriol.

Jury de l'appel à projet

Jean-Pierre Duval (Architecte-conseil Direction Départementale des Territoires), Aline Lecoer (Paysagiste Conseil Direction Départementale des Territoires), Laurence MONNET (Rhône-Alpes Énergie Environnement), Jérôme Damour et Nathalie Salinas (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche), Delphine Bancel (1^{ère} adjointe au maire, Tournon sur Rhône), Christophe Jourdain (élu du SCOT du Bassin d' Annonay jusqu'en 2014).

Intervenants dans les projets :

Accompagnement du CAUE de l'Ardèche : Myriam Vauthier, Isabelle Bon, Amaël Raphaneau.

Animation des réunions et ateliers de concertation : Nathalie Salinas (PNR des Monts d'Ardèche), Jacqueline Dudal et Sylvie Martin (Site de proximité des Boutières), Aurélie Tournier (Annonay Agglomération), Anne MICOUD (Syndicat Mixte Ardèche verte), Guillaume Bacciotti (Syndicat mixte Ardèche verte), Anne Le Guillou (Solstice)

Intervenants sur les projets ou formations : Henri Bariol et Sébastien Haond (Centre socio-Culturel de St-Agrève – exposition photo Mars), Thierry Wettel (Architecte - projet Mars), Priscilla Tétaz (urbaniste cabinet urbi-Orbi – projet Boulieu), Philippe de La Chapelle (Architecte du patrimoine, Archipat, projet Boulieu), Marc Petit (Direction départementale des territoires), Margot Schueller (Polénergie).

Novembre 2015



Avec l'appel à projet « aménagement durable des bourgs ruraux » lancé en 2012 par le Syndicat Mixte Ardèche verte, il était souhaité encourager la mise en œuvre, en milieu rural, de projets d'aménagement exemplaires en matière de développement durable et notamment de concertation. C'est le pari qu'ont bien voulu tenir les élus des trois communes qui se sont lancées dans cette aventure : **Boulieu-lès-Annonay, Mars et Saint-Cyr.**

Grâce à l'engagement de ces élus, via une formation collective et un accompagnement de qualité, ces communes ont pu faire de la concertation un axe fort des calendriers de leurs projets. Sans ajouter de délais ou contraintes supplémentaires, cette participation des habitants a nécessité une implication et une écoute très importante de la part des élus, au bénéfice d'une meilleure cohérence et appropriation de ces projets sur leurs communes.

Ces expériences, relatées dans ce document, montrent qu'il existe des solutions alternatives pour le développement et la revitalisation des bourgs ruraux, et que ces solutions passent notamment par une meilleure participation des habitants, dans la mesure où elle est construite avec méthode et par des élus convaincus.



Syndicat mixte Ardèche verte
36 place de l'église - 07430 Peaugres
Tél. 04 75 34 75 59
coordination@pays-ardeche-verte.fr

Avec le soutien de :

